



Le mot du Maire

Chères Bernadétoises, chers Bernadétois,

Nous avons espéré que ce début d'année serait l'occasion de nous retrouver pour notre traditionnelle cérémonie des vœux. Malheureusement, encore une fois, la prudence face à la crise sanitaire nous a obligés à annuler ce moment de convivialité. Je vous souhaite néanmoins, au nom du conseil municipal, une bonne et heureuse année 2022. Chaque jour passé nous rapproche, je l'espère, d'un retour à plus de légèreté et de liberté dans notre vie quotidienne.

L'année 2021 a été notamment marquée, pour notre commune, par le décès d'Yvan Debosse, mon prédécesseur, à qui je rends hommage au nom de tout le conseil municipal pour son dévouement pour notre village de Bernadets. Ce fut également une année d'adaptation permanente des protocoles sanitaires pour préserver la continuité des services périscolaires. Je remercie le personnel communal pour sa capacité d'adaptation. Cette épidémie ne nous empêche pas cependant de poursuivre notre action pour continuer à entretenir et développer des projets pour Bernadets. Ce numéro de l'Hirondelle va permettre de faire un bilan des réalisations de l'année écoulée et de présenter pour l'année 2022 les principales ambitions de la commune. Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Paul Vidailhet - Maire de Bernadets



Gros plan

Aménagement du terrain

Le projet d'aménagement du terrain communal situé au-dessus de la salle des fêtes va commencer à prendre forme. Il s'agit de créer un jardin d'agrément et de loisirs sur l'ensemble de la surface pour que toutes les générations puissent en profiter. Une voie PMR sera réalisée, permettant un accès sécurisé depuis le parking de la salle. Des cheminements piétonniers pour des déplacements doux vont être créés. Les aménagements projetés, un city-stade et une aire de jeu petite enfance, quelques bancs ainsi que des promenades, ont été pensés à tous points de vue afin de préserver le caractère naturel du site: conservation de l'intégralité des arbres, création et gestion des espaces végétalisés, sobriété des revêtements et des équipements pour les intégrer au mieux dans le paysage du site. Le parcours a vocation à accueillir un public intergénérationnel dans un cadre propre à la détente et aux loisirs. Ces activités ne seront pas génératrices de nuisances sonores significatives, le projet n'aura pas d'impact sensible sur l'ambiance du lieu, notamment pour les riverains. D'autres travaux auront également lieu dans le village tout au long de l'année. À découvrir dans les pages suivantes !



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



Ce 11 Novembre 2021, sur la place de la Liberté, comme partout en France et dans plusieurs autres pays, la commune de Bernadets a commémoré le 11 novembre, date de la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale en 1918. Cette cérémonie rend hommage aux soldats morts au combat pendant ce conflit. Après la lecture du message national par le Maire de la commune, Jean-Paul Vidailhet et trois Bernadétois Inès Lamarque-Iladoy, Noémie Pierville et Jules Bourguinat ont procédé au dépôt de la gerbe et à l'appel des morts pour la France. Ensuite, une très belle Marseillaise a été chantée par les enfants de l'école devant une belle assemblée.



Le Maire et les enfants du village



Les Bernadetois au rdv de cette comémoration

Toutes les images de cet évènement sont consultables sur le site de la commune : www.commune-bernadets.fr menu actualités puis galeries photos.

Elections 2022 et procurations



Elections

Cette année 2022 rime avec élections. En effet pas moins de 4 scrutins seront organisés pour l'élection du futur président de la République et des 577 députés.

Présidentielles :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour de l'élection présidentielle.
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour de l'élection présidentielle.

Législatives :

- le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour de l'élection législative.
- le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour de l'élection législative.



Procurations, ce qui change:

Depuis le 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A peut donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et aux élections législatives qui suivront (12 et 19 juin).

Pour plus d'informations ou pour accéder au site du gouvernement, vous pouvez visiter le site de la commune :

www.commune-bernadets.fr

Forum des associations et concours photo

Le samedi 16 Octobre de 9h30 à 12h00, la mairie et les associations du village ont organisé le 1er forum des associations de Bernadets. En parallèle de cet événement, a été affichée dans la salle multi-activités, l'exposition des photos du concours 2021. Le nom de la gagnante (Isabelle Fodor) a été révélé en fin de matinée, peu avant l'apéritif offert par la mairie. Toutes les images de cet événement (et beaucoup d'autres !) sont consultables sur le site de la commune :

www.commune-bernadets.fr, menu actualités puis galeries photos.

*Photo gagnante
d'Isabelle Fodor*



Tennis de table



AMAP



ADEBHA



Parents d'élèves APE



Amicale laïque



Comité des fêtes



Gymnastique



Chasse / Ball-trap



Gayous Toustem

Amicale laïque

Au cours du premier trimestre, l'Amicale laïque a pu maintenir les cours en présentiel de ses 3 professeurs de musique, Virginie, Thierry et Pierre, malgré des conditions sanitaires contraignantes. La quarantaine d'adhérents a ainsi pu renouer avec le plaisir de jouer en direct du piano, de la guitare et de la batterie après plus d'un an de cours à distance.

L'audition prévue le 21 mai prochain (ouverte à tous, nous l'espérons) devrait permettre de clôturer cette saison musicale en beauté.

Le vide-grenier qui a eu lieu le 21 novembre à la salle des fêtes de Bernadets a vu une fréquentation record malgré ces mêmes contraintes et a permis d'apporter une aide substantielle aux comptes de l'association. Merci à toutes les personnes qui ont participé au vide-grenier, aidé en salle ou tout simplement dégusté les sandwiches de produits locaux et les frites dont la réputation n'est plus à faire !



les exposants du vide grenier



Chasse ACCA

Avec un début de saison très sec, un mois de novembre très humide, les conditions de chasse ont été perturbées. La saison avance et les battues vont bon train avec plus ou moins de succès. Du gibier est disponible, se renseigner auprès de Régis Frouté 06 77 44 93 33



BALL-TRAP



Le club avait bon espoir pour la saison 2022 mais, comme l'épidémie est en train de se renforcer, on ne sait pas quelles suites pourront être données. Quoiqu'il en soit, le club suivra les directives de la Fédération Française de ball-trap.

Association ADEBHA

En ce début d'année, l'association vous présente ses meilleurs vœux pour 2022. ADEBHA, association pour la défense de l'environnement de BERNADETS et des Bernadétois, a été créée en 2019 suite au projet de PLU, afin de pouvoir instaurer un dialogue entre les représentants de la commune et ses habitants. Plusieurs problèmes importants ont été soulevés par l'association, notamment un projet d'implantation d'infrastructure néfaste à notre environnement qui a été abandonné suite à notre intervention et des problèmes d'écoulements des eaux pluviales non maîtrisés. Aujourd'hui, Monsieur le Maire et son équipe ont pris en charge l'urgence du traitement de l'écoulement des eaux concernant certains riverains. En ce qui concerne le PLU, la compétence de la commune est transférée à la communauté des communes dans le cadre du PLUI qui va être examiné dans les prochains mois. Nous attendons ces prochaines échéances. Dans cette perspective, notre objectif est d'être informés et d'informer les habitants de Bernadets avec le souci de la protection de notre environnement pour promouvoir et défendre notre qualité de vie au sein de la commune.

Pour tout problème, suggestion ou information, vous pouvez nous contacter : Mme LACAZE Aline, ADEBHA au 0662940296

Gayous Toustem

Vendredi 15 octobre dernier, 50 adhérents des Gayous Toustem ont embarqué dans un superbe bus de Bouet-Augaret à destination de Nérac, dans le Lot et Garonne. La matinée a été consacrée à la visite de la bastide de Vienne. Le repas de midi s'est déroulé sur la Baïse, à bord d'une gabare, dans une ambiance chaleureuse. Durant l'après-midi, ils ont pu découvrir toutes les richesses historiques de Nérac



et une partie du parcours de notre cher roi Henri. Tout le groupe est rentré ravi et attend avec impatience une nouvelle sortie début 2022.

Les Gayous Toustem en voyage

Comité des fêtes

Bonjour à vous, chers habitants de Bernadets. Au vu de la situation actuelle, nous avons choisi un programme pour cette année en espérant pouvoir le réaliser. Pour le retour de nos fêtes, nous voyons les choses en grand :

- vendredi soir 3 Juin: le célèbre repas du comité pour se retrouver tous ensemble et se revoir après ce laps de temps de deux ans. Pour accompagner ce repas, nous avons comme projet d'inviter un orchestre pour le côté festif, une soirée prévue jusqu'à deux heures du matin.
- samedi 4 Juin: l'après-midi, l'incontournable tournoi de pétanque fera son retour accompagné d'un food-truck pour se restaurer tout au long de la journée. La traditionnelle marche du village sera programmée en fin de journée comme à son habitude. Nous avons également pour projet d'inviter la « banda Lous Esberits » qui viendra animer le début de soirée et commencer à vous échauffer pour le bal prévu jusqu'à quatre heures avec un podium.
- dimanche matin 5 Juin: La cérémonie du souvenir en mémoire des morts pour la nation, suivi d'un apéritif offert par la municipalité. Pour clôturer en beauté ces trois jours de fête ainsi que le retour du comité des fêtes de Bernadets, nous espérons pouvoir organiser le traditionnel pique-nique et nous vous préparons une grande surprise qui marquera la fin de ces fêtes et vos esprits. En espérant que ces fêtes soient l'occasion de nous réunir de nouveau, n'oubliez pas de réserver votre week-end de Pentecôte !

Tennis de table

Bonjour à tous. Après une première partie de saison correcte, le déroulement de la seconde paraît à ce jour plus incertain. Malgré un effectif tombé à 25 licenciés, nous parvenons à engager 2 équipes en championnat départemental. Toujours à la recherche d'un entraîneur ou animateur pour les jeunes le vendredi soir, ceux-ci progressent bien lors du créneau du mercredi après-midi. Je vous invite à venir tester notre pratique tous les jeudis soirs à partir de 18h, salle multi activités de Bernadets, sur présentation du Pass sanitaire. Pour tout renseignement, contacter Fabrice au 06.28.26.24.58 ou Guy au 06.08.34.77.17. Bonne année 2022 !

Gymnastique

Cette année l'association de gymnastique a vu son effectif augmenter (le forum des associations a été positif pour nous).

Les cours du lundi sont avancés à 19 h 30 et finissent à 20 h 30.

Le contenu des cours reste le renforcement musculaire, l'équilibre, la gymnastique d'entretien. La professeure est agréée et très compétente. Les horaires du mercredi restent inchangés 20 h à 21 h et sont davantage axés sur du sport collectif. Le coronavirus nous complique un peu la vie mais des mesures sanitaires strictes nous permettent de nous retrouver :

- Pass sanitaire obligatoire
- lavage des mains au gel hydro alcoolique
- Port du masque jusqu'au tapis
- Pas de contact
- Matériel individuel
- Désinfection de la salle après chaque séance
- Tenue d'une liste des présents. Malgré ces contraintes, l'ambiance demeure chaleureuse et les adhérents assidus. Pour tous renseignements complémentaires contacter Jocelyne Walter 06 70 71 17 29.



Les Gymnastes en pleine action!

Cycle 1 et 2

En ce début d'année scolaire, un projet solidaire a été initié au sein de la classe maternelle et de CP/CE1/CE2. Après une sortie pédagogique à la Cueillette de l'Aragon, les enfants ont préparé des bocaux de soupe et de compote de pommes. La première action solidaire s'est concrétisée par la remise de ces bocaux aux bénévoles de la Friperie de Morlaàs. La Friperie assure une aide alimentaire quotidienne auprès de douze foyers. Le deuxième temps fort de ce projet a consisté à collecter des jeux et des jouets auprès de tous les enfants de l'école. Ces jeux ont été remis aux bénévoles de La Croix Rouge et auront une seconde vie auprès d'enfants issus de familles défavorisées. Les enseignants, au travers de ces initiatives concrètes, ont sensibilisé les élèves aux valeurs de solidarité, de don et de partage.



Les bocaux de soupe et de compote de pommes

Les classes cycle 1 d'Annie Otal et cycle 2 de Nelly Tastet réunies autour de ce beau projet.



Cycles 2 et 3

Cette année, le fil rouge de la classe des CE2-CM1-CM2 est la mer. Différents projets ont été menés ou sont en cours. Voici un petit compte rendu rédigé par les élèves eux-mêmes.

Le voyage scolaire à Capbreton

Avant d'aller en voyage scolaire à Capbreton, nous avons appris des informations sur la dune, la laisse de mer et la forêt. Les dunes sont protégées grâce à la laisse de mer. La laisse de mer contient des branches, des algues et des débris et crée des petites dunes qui empêchent l'érosion. Elle permet le développement des végétaux. Il ne faut pas enlever la laisse de mer car des oiseaux s'en nourrissent. La dune la plus proche de la mer est la dune embryonnaire blanche. Un peu après vient la dune mobile. Derrière la dune mobile, il y a la dune grise. La dune du Pyla est la plus grande dune de France. Elle est à côté d'Arcachon.

Avant, les Landais étaient obligés de porter de grandes échasses car les landes étaient marécageuses. Napoléon III savait que les pins ont besoin de beaucoup d'eau (entre 30 et 50 litres). Il a fait planter beaucoup de pins pour absorber l'eau des Landes.



La classe de Fabien Beaufiles devant la plage de Labenne

accompagnateurs:
Murielle Guyonneau
Antoine Silvestre de Ferron
David Bourguinat

Notre classe de CE2 CM1 CM2 est donc allée, début octobre, à Capbreton en voyage scolaire. En arrivant au centre, nous avons pique-niqué. Puis nous sommes allés faire un tour de vélo autour du port. Ensuite, nous sommes allés au lac d'Hossegor. Nous avons fait 20 kilomètres à vélo ce jour-là. Le deuxième jour, nous sommes partis à vélo du centre. Nous sommes allés au marais d'Orx. Nous avons vu des tortues, des poissons et des oiseaux. Ensuite, nous sommes partis à la plage pour manger. Puis, nous avons rejoint le zoo de Labenne qui était ouvert spécialement pour nous. Nous avons vu des flamants roses, des kangourous, des chèvres, des zèbres et d'autres animaux. Nous nous sommes bien amusés et l'endroit nous a beaucoup plu. Ce que nous avons préféré, c'est de nourrir les chèvres dans leur enclos. Elles nous montaient même dessus. Nous avons fait 42 kilomètres ce jour-là. Le soir, nous avons fait une boum. Nous avons beaucoup dansé, les garçons comme les filles. Le troisième jour, nous sommes partis en direction du port de Capbreton à vélo. Ensuite, nous sommes allés en direction de Labenne, dans la forêt. Nous avons fait une course d'orientation à vélo. Nous avons pris de jolis chemins dans les pins. Certains sont rentrés par un chemin sablonneux et d'autres par la route. Nous avons fait 30 kilomètres de vélo ce matin-là. Dans le bus, sur le chemin du retour, nous avons chanté des chansons apprises en classe.



Le bateau scientifique Tara

Nous travaillons toute cette année autour des projets du bateau scientifique Tara.

Le bateau Tara fait des recherches sur les micros plastiques et les planctons. Pour faire leurs recherches, les scientifiques présents sur le bateau voyagent dans tous les océans.

Pour attraper les micros plastiques, ils utilisent des filtres. Pour étudier les planctons, ils se servent de microscopes. Chaque personne a un poste différent. Il y a une personne qui s'occupe des poissons, une autre qui s'occupe des coraux, le capitaine et encore bien d'autres.



Bateau scientifique Tara

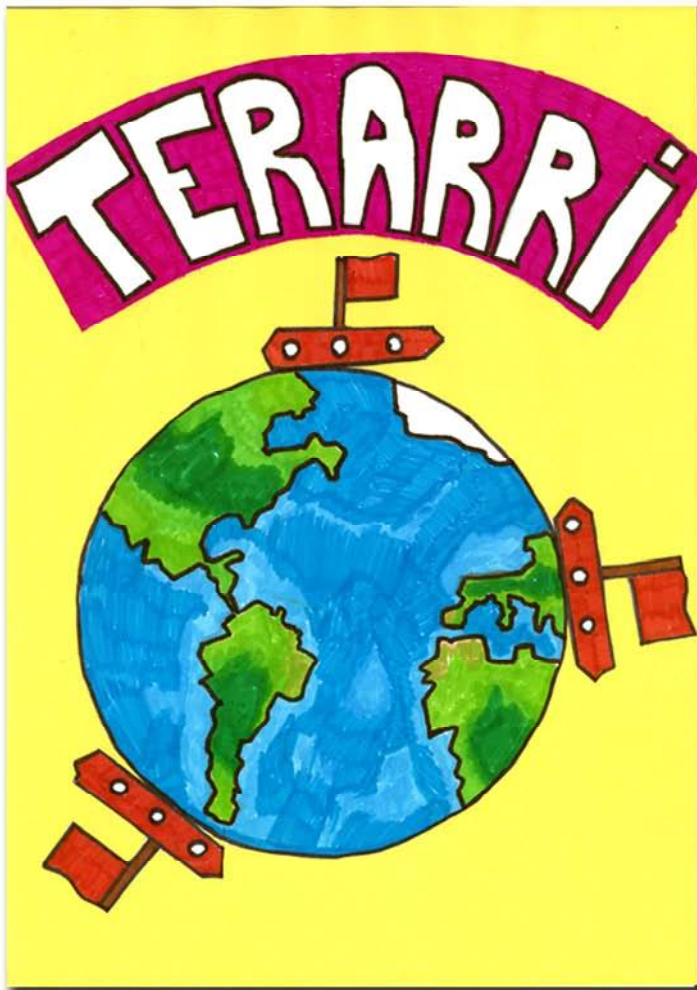
La transat Jacques Vabre

Nous avons participé à la transat Jacques Vabre virtuelle mais nous avons appris et suivi la « vraie » transat Jacques Vabre. La transat Jacques Vabre est une course de bateaux qui se déroule tous les deux ans. Le départ est au Havre. C'est une course qui dure environ 15 à 20 jours. Il y a quatre classes de bateaux : les classes 40, les imoca, les ocean fifty et les ultims. Toutes les arrivées se font en Martinique. Les classes 40 vont jusqu'au Cap vert puis vont en Martinique. Les imoca et les ocean fifty vont à l'archipel Fernando de Noronia et vont en Martinique.



Transat Jacques Vabre

dessin
Jules Bourguinat



Les ultims vont jusqu'aux îles Martim Vaz au large de Rio puis font demi-tour et rejoignent la Martinique. Les parcours sont tracés pour que les premiers bateaux de chaque classe arrivent presque en même temps. Les classes 40 et les imoca sont des monocoques. Ce sont des bateaux petits qui vont moins vite que les autres bateaux. Les ocean fifty et les ultims sont des multicoques donc des bateaux qui sont plus gros et qui vont plus vite.

Avec la classe, nous avons participé à la Transat Jacques Vabre virtuelle. C'est une course de bateau par ordinateur. On peut diriger son bateau comme on veut depuis un écran.

Nous sommes partis du Havre puis nous avons tourné à l'île de Fernando de Noronia puis nous avons suivi le sens du vent jusqu'en Martinique.

Sur l'écran, nous pouvions voir les bateaux qui faisaient la vraie course.

Chaque jour, nous pouvions regarder le classement des bateaux virtuels et voir notre évolution. Ensuite, nous regardions la météo et le vent des prochains jours et on pouvait diriger au mieux notre bateau. Au début, nous étions mal partis puis nous avons rattrapé beaucoup de places. Nous avons terminé la course 65ème sur 250 bateaux.



Travaux effectués par une entreprise extérieure :

Arnaud plomberie de Bernadets, s'est rendu à l'école pour faire une révision complète des sanitaires suite à divers problèmes de fuites concernant les chasses d'eau et robinets. Il a aussi fait une remise aux normes et diverses réparations des douches des vestiaires de la salle des fêtes. Il a dû remplacer les chauffe-eau de la mairie et de la cantine qui sont tombés en panne en même temps.



L'entreprise BEI, est intervenue en urgence afin de remplacer les éclairages de la partie cuisine de la cantine ainsi que pour les branchements concernant les volets roulants installés par l'entreprise Toledo. L'éclairage de la salle de classe du cycle 2 de Mme Tastet a aussi été complètement remplacé par un éclairage à LED spécifique aux bureaux et salles de classe. Au cours de l'année, probablement pendant les grandes vacances, cette classe sera transformée avec la démolition d'une cloison (qui séparait la salle de classe d'une petite salle informatique) et la création d'un placard à la place du lavabo actuel.

L'entreprise Toledo a, pendant les vacances de la Toussaint, effectué les travaux de menuiseries et de sécurité, décrits lors de la précédente édition de notre bulletin communal.

Concernant la voirie, l'entreprise Laborde-Vigneau est venue effectuer un tour complet des routes de la commune. Des réparations avec du point à temps, qui consiste à un épandage d'émulsion de (peu de) bitume et de (beaucoup de) gravillons, ont été faites sur un grand nombre d'entre elles. Des travaux d'enrobés étaient prévus mais ont dû être différés à cause des mauvaises conditions météo. Ils concernaient une portion de 350m, particulièrement dégradée, sur le chemin Deous Hours. Un nouveau programme conséquent est prévu pour 2022 sur les chemins les plus empruntés.



Travaux effectués en régie :

Beaucoup de travaux sont effectués en régie et ce tout au long de l'année. Nous allons vous donner un petit aperçu des tâches régulières et exceptionnelles demandées à Gaël, notre nouvel employé communal. Tout d'abord Gaël est chargé de l'entretien régulier des espaces verts et des espaces extérieurs utilisés par l'école, avec le ramassage des feuilles, les tontes, le débroussaillage et le désherbage thermique de la place de la libération. Concernant la voirie, il est chargé de reboucher les trous sur la chaussée, d'entretenir les têtes de pont et d'assurer la réfection de la signalisation verticale (panneaux) et horizontale (peinture routière). Lorsqu'une manifestation a lieu dans le village, il se déplace auprès de la communauté des communes afin de récupérer des tables et chaises.

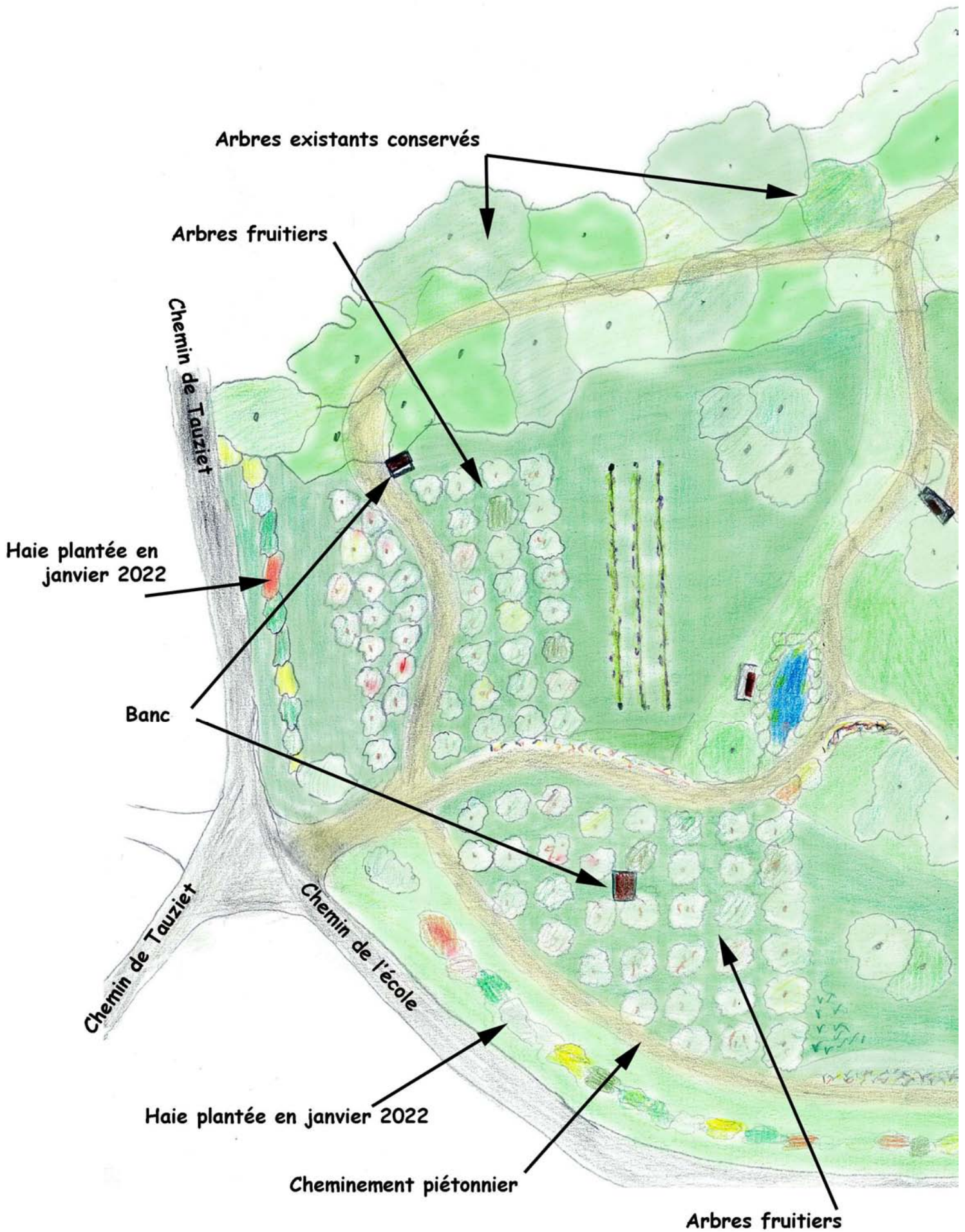
Au tout début de la période scolaire, Gaël se rend à l'école afin de régler les tables et les chaises (matériel adaptable). Tout au long de l'année, il peut être appelé pour de petites réparations de niveau 1 en plomberie, menuiserie et électricité.

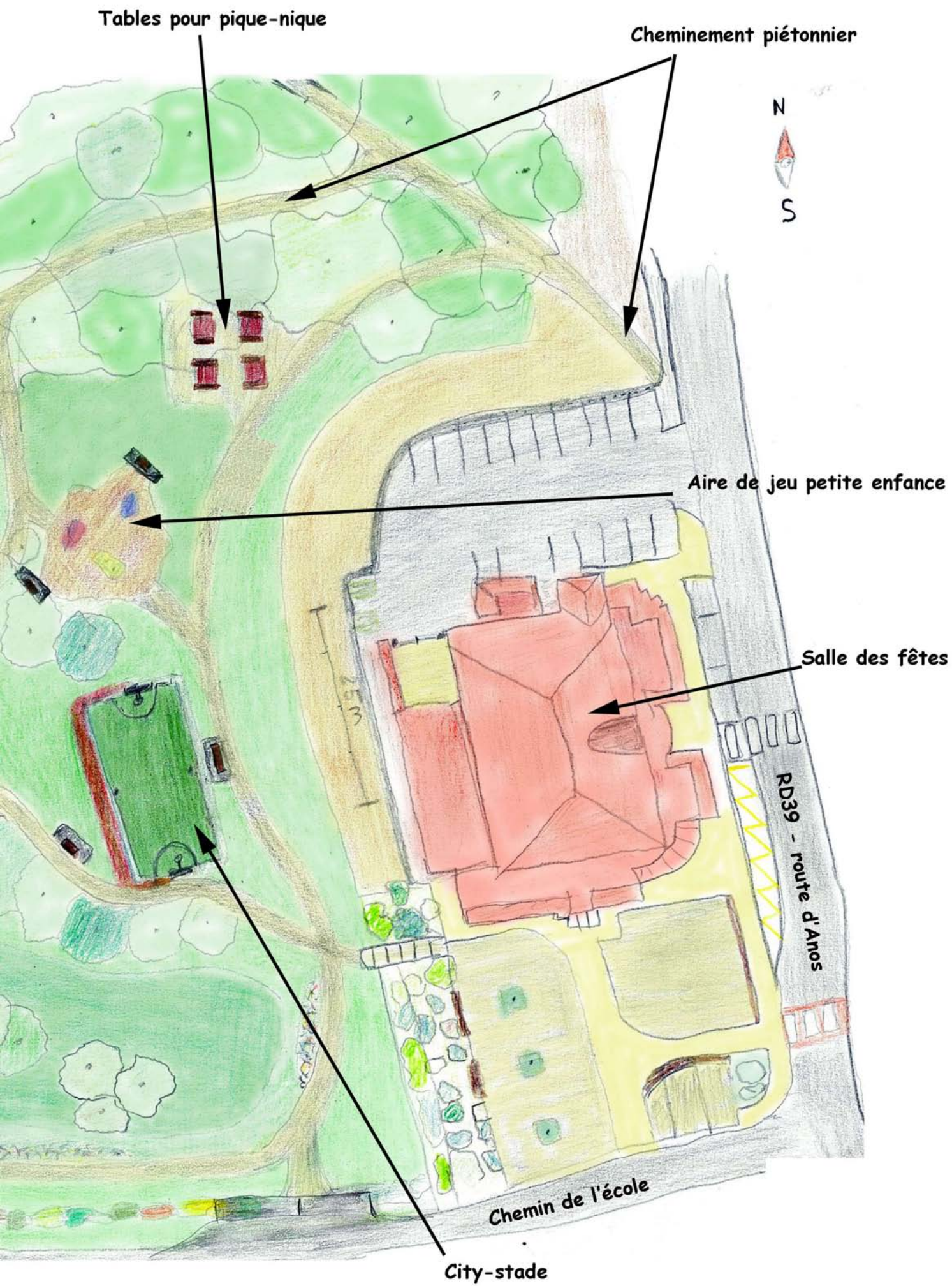
Nous sommes très contents du travail effectué par Gaël et toute la commune le remercie vivement.

Depuis le dernier numéro de l'Hirondelle, Gaël a repeint les volets de la mairie et a aidé à leur remise en place. Il va bientôt commencer à repeindre l'intérieur de la salle multi-activité et passer au nettoyeur haute pression tout le béton désactivé autour de la salle et de la mairie. Il va aussi sceller les fourreaux pour accueillir les futurs radars pédagogiques.



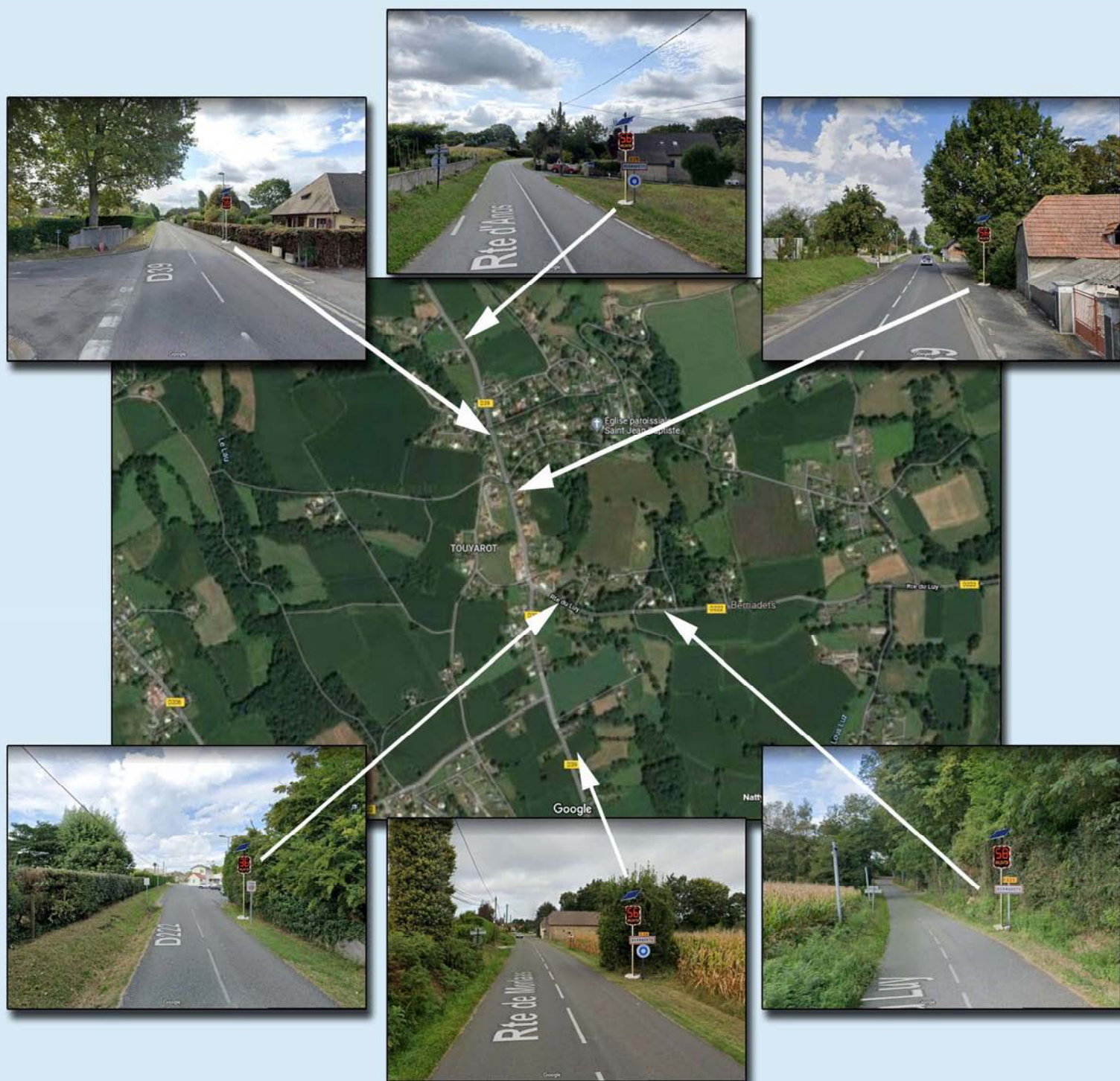
La Mairie avec ses nouvelles couleurs





Sécurisation des RD 39 et 222

Afin d'attirer l'attention des nombreux automobilistes utilisateurs de ces deux axes sur leur vitesse de passage (souvent trop élevée), la commune vient d'acquérir deux radars pédagogiques. Ils seront déplaçables dans 6 endroits différents décidés par le conseil municipal. Gaël va prochainement mettre en place les 6 massifs et fourreaux qui permettront leur mise en service. Voici un récapitulatif des zones choisies :



En complément de cette solution pédagogique, une étude est en cours avec l'APGL pour identifier les zones dangereuses très fréquentées par les piétons, notamment sur la D39, où il est nécessaire d'obtenir une vitesse réduite de la part des automobilistes. La réflexion porte sur le nombre et le type d'équipements à positionner sur la chaussée de la D39. L'APGL devrait rendre son étude en ce début d'année.

Bon voisinage : entretien des jardins

Il est obligatoire de tailler les haies mitoyennes (séparation de propriétés voisines) ainsi que celles qui longent les voies publiques, qui peuvent gêner le passage des piétons, des poussettes.

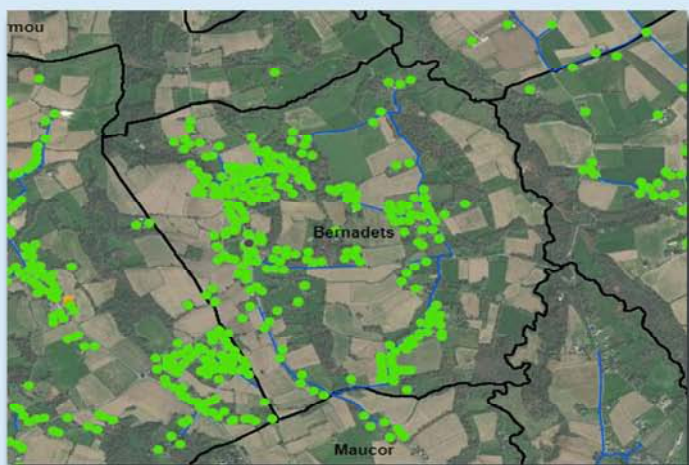
Les arbres et arbustes proches des voies doivent également être élagués.

Toute plantation doit se trouver, au minimum, à 50 cm des limites de séparation du terrain si elle est inférieure à 2 m de hauteur. Sinon elle doit se trouver à 2 m de ces limites. Les distances se mesurent depuis le centre du pied de la plante, même si celui-ci n'a pas un tronc droit.



Terrains non entretenus : il convient de procéder à leur entretien régulier, notamment afin d'éviter la prolifération des nuisibles qui y trouvent refuge.

Dans tous les cas, le mauvais entretien ou l'abandon peut obliger la municipalité à prendre des mesures pour contraindre les locataires contrevenants ou le propriétaire, quitte à faire intervenir un prestataire extérieur et à facturer cette intervention par le biais du Trésor Public.



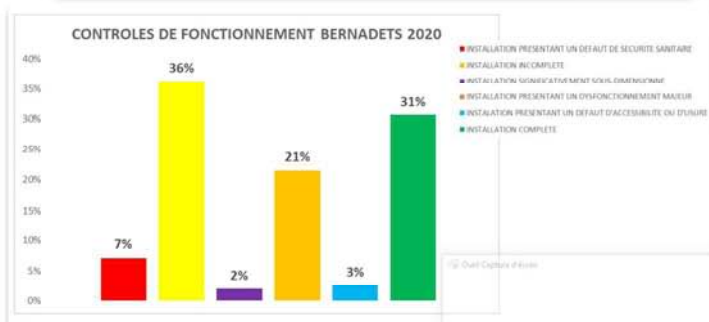
Assainissement :

Comme vous avez pu le constater, le syndicat des eaux Luy Gabas Léas a fait procéder à un contrôle de fonctionnement de l'assainissement individuel. 195 installations sur 232 ont pu être visitées, 65 sont déclarées complètes 37 restent à visiter et 131 non conformes. Pour l'instant, la commune se situe dans la moyenne générale de la CCNEB.

NOMBRE D'INSTALLATIONS CONTROLEES	196
INSTALLATIONS COMPLETES	65
INSTALLATIONS NON CONFORMES	131

Concernant ces dernières, 14 installations présentent un défaut de sécurité sanitaire. Les habitants ont 4 ans pour faire les travaux et un an en cas de vente.

ABSENCE D'INSTALLATION	0
INSTALLATION PRESENTANT UN DEFAUT DE STRUCTURE	0
INSTALLATION PRESENTANT UN DEFAUT DE SECURITE SANITAIRE	14
INSTALLATION INCOMPLETE	71
INSTALLATION SIGNIFICATIVEMENT SOUS-DIMENSIONNEE	4
INSTALLATION PRESENTANT UN DYSFONCTIONNEMENT MAJEUR	42
INSTALLATION PRESENTANT UN DEFAUT D'ACCESSIBILITE OU D'USURE	5
INSTALLATION COMPLETE	60



Les installations complètes et aux normes ne seront revues que dans 10 ans, 5 ans pour les autres. Après ce contrôle, chaque habitant a reçu un compte rendu par voie postale, ainsi que la mairie.

La fibre optique :



Depuis octobre 2021, notre commune a la chance de bénéficier de la couverture par le réseau de fibre optique. En effet, un grand nombre de communes voisines ou proches n'en sont pas encore au démarrage des travaux. Un site internet (THD64) est dédié à la présentation de ce déploiement. En visitant ce site, vous pourrez avoir un grand nombre d'informations sur la fibre, l'avancement du déploiement et autre actualités.

Heures d'ouverture de la mairie

- Le mardi de 13h30 à 18h30
- Le jeudi de 15h00 à 19h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00

Pour les rendez-vous avec le Maire ou les adjoints, contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au 05.59.33.07.42

Nuisances sonores

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde. »

Cette réglementation concerne la tonte de pelouse et, plus globalement, toutes les activités bruyantes de jardinage et de bricolage. Outre les tondeuses à gazon et les tracteurs de pelouse, elle s'applique aussi aux coupe-bordures, aux taille-haies, aux débroussailleuses, aux tronçonneuses, aux scarificateurs, aux motobineuses, aux motoculteurs, aux aspirateurs et souffleurs de feuilles, aux broyeurs de végétaux, mais également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et nettoyeurs à haute pression.



Horaires autorisés pour l'utilisation des appareils précédemment cités :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Risques encourus pour non-respect de ces horaires :

Le contrevenant peut se voir infliger une amende forfaitaire dont le montant s'élève à :

- 68 euros si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 180 euros au-delà de ce délai de 45 jours.

Feux de végétaux

Les feux de déchets végétaux ou ménagers à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin sont **strictement interdits** conformément au règlement sanitaire départemental



Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Il faut également tenir compte des troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction, il est possible d'alerter la mairie. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre risque une amende de 450 €. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

À savoir : Le préfet de département peut exceptionnellement délivrer une dérogation individuelle, pour combattre certaines maladies des végétaux ou éliminer des plantes envahissantes.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible de les déposer à la déchetterie de Morlaàs conformément aux règles mises en place par la commune.

Il est surtout possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables,

c'est-à-dire qu'ils vont se décomposer avec le temps. Une brochure très complète est téléchargeable sur le site de la commune

www.commune-bernadets.fr

pour en savoir plus sur la valorisation des déchets verts.



Nouveaux employés

Suite au départ de deux employés communaux, la mairie a recruté deux nouvelles personnes. Yann Péducasse, qui a rejoint la commune de Sauvagnon, est remplacé par Gaël Grandpierre. Vous avez certainement dû le croiser depuis cet été sur les chemins de la commune.



Gaël Grandpierre Sonia Sequeira

Saïda Vincent quant à elle, n'a pas souhaité renouveler son contrat. Depuis la rentrée de septembre, Sonia Sequeira l'a remplacée au sein de la cantine et de la garderie.

Nous leur souhaitons la bienvenue

Le recensement militaire...

... c'est obligatoire !

Tous les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat (s'ils résident à l'étranger) dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Pour procéder au recensement militaire, rendez-vous sur :

www.mairiedebernadets.fr, rubrique « démarches en ligne » ou directement à la mairie.

ADMR

L'association du service à domicile en milieu rural (ADMR) apporte une aide à domicile aux familles, personnes âgées ou handicapées, pour des tâches et des activités de la vie quotidienne : ménage, repassage, courses, repas... Une auxiliaire de vie diplômée peut intervenir à votre domicile.

Renseignements au 05.59.33.67.23. Vous pouvez aussi contacter l'antenne 64 de la Fédération ADMR qui se trouve à Serres-Castet, 327 chemin Morlanné. 05.59.12.63.00

Modification horaires éclairage public

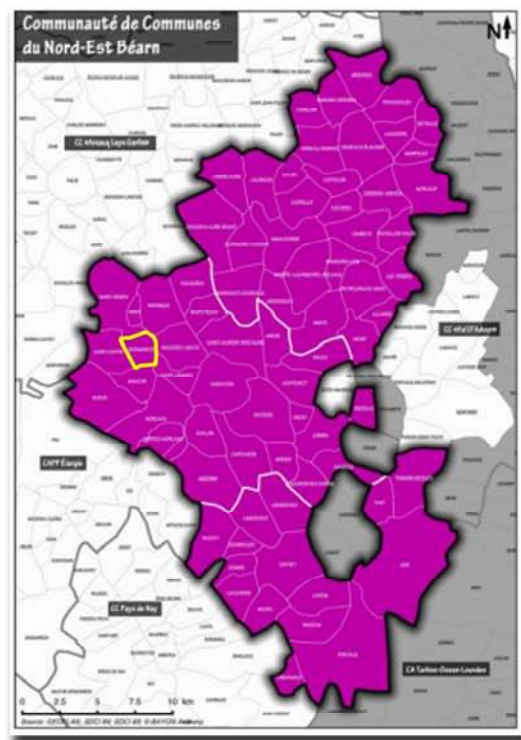
Afin de permettre à nos jeunes lycéens, marchant de très bonne heure le matin de rejoindre le bus avec plus de sécurité, le conseil municipal a voté un avancement de l'horaire d'allumage de l'éclairage public. Désormais, toutes les lumières du village s'allumeront à 6h30 (jusqu'à ce jour certaines s'allumaient à 6h45 et d'autres à 7h00) et s'éteindront au lever du jour. Le soir, elles s'allumeront à la tombée de la nuit jusqu'à 22h00.



PLUI du Pays de Morlaàs et des Coteaux du Vic Bilh.

Le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) concerne les 59 communes du Pays de Morlaàs et des Coteaux du Vic Bilh, qui représentent 433 km² et environ 21 700 habitants. Le PLUI est un document élaboré en conformité avec les textes législatifs. Il remplacera à terme le PLU en vigueur à Bernadets. Il s'agit d'un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Ce document doit concilier les enjeux liés à l'habitat, aux équipements, aux activités économiques, aux mobilités, à la consommation de l'espace, à la protection des milieux naturels des paysages et à l'agriculture.

C'est un document opposable aux autorisations d'urbanisme. Il constitue un acte administratif réglementaire qui fixe les règles de caractère général et impersonnel, s'opposant à tous, personnes privées comme personnes publiques.



Le PLU fixe notamment les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, c'est-à-dire le droit des sols, les règles applicables au terrain, sans considération des personnes à l'origine du projet de construction ou d'utilisation des sols. Il permet un transfert de compétence au profit de la commune pour la délivrance des actes.

Ce document n'est pas une compilation de documents d'urbanisme déjà existant. C'est un document qui pourra évoluer.

L'élaboration du PLUI va se dérouler en cinq phases: Du diagnostic à l'élaboration, jusqu'à l'approbation.

L'échelon communal sera sollicité à chaque étape. Le planning prévisionnel va de 2022 à fin 2025. Nous reviendrons régulièrement sur l'avancement de ce projet intercommunal.

Minjopla

Durant l'été 2021, une jeune fille bien de chez nous, Célia Fauveau, a ouvert, en plein cœur de Bayonne, une épicerie fine nommée Minjopla qui signifie « bien manger » en béarnais.



Mais comment lui est venue cette idée? La réponse se trouve dans les mots de Célia :

« Au fil de mon parcours, j'ai pu observer différents types d'agriculture. Compte tenu de mes valeurs et de mes préférences, je me suis naturellement tournée vers l'agriculture extensive, dite paysanne. Revenir aux méthodes employées par nos aïeux me semble plus qu'essentiel. Effectivement, le respect de l'environnement dans lequel nous vivons ainsi que le respect des animaux en tant qu'êtres vivants à part entière, sont des notions primordiales. Aussi j'ai pu remarquer que les agriculteurs n'étaient pas considérés à leur juste valeur, chose qui me semble invraisemblable puisque (à part si on vit en autarcie) nous dépendons d'eux pour nous nourrir. C'est ainsi que ce projet a germé, et aujourd'hui il est concrétisé grâce à l'ouverture de ma boutique Minjopla. Cette boutique est avant tout une histoire humaine, derrière chaque produit se cachent des personnes passionnées et passionnantes et je vous souhaite à tous de croiser un jour leur chemin. Je suis heureuse de pouvoir, aujourd'hui, représenter leur travail. »

Minjopla rime donc avec agriculture paysanne locale. C'est une boutique engagée qui ne travaille qu'en circuit court. Célia est l'unique intermédiaire entre les producteurs et les clients.

Pour sélectionner des produits reconnus pour leur qualité par différents labels, elle a sillonné le Pays basque et le Béarn avec quelques incursions dans les Landes et le Gers. Un long et fastidieux travail en amont de l'ouverture ! L'inauguration fin août a été un énorme succès.

Toute la commune félicite Célia pour son initiative et sa réussite.

Carnet

Naissance: Pas de naissance en 2021

Mariage:

M. BOUVIER Thierry, Pierre, Raymond, Jean et Mme HOUERT Mélanie, Corinne, Marie, le 19/06/2021

PACS:

1/Mme COUTON Alicia et M. BERTRAND Benjamin le 17/09/2021;

2/Mme VOGEL Coraline et M. LAFORET Patrick le 28/09/2021

Décès:

M. DEBOSSÉ Yvan, Firmin, Lucien, Maurice le 28/08/2021

Lo caminaire

Le soleil de la fin d'année dernière et du début de la nouvelle a permis au promeneur de continuer à se balader sur les chemins du village.

Il a pu découvrir une originalité, un chemin qui débute à Bernadets pour arriver à l'orée du bois de Saint Castin... Le promeneur aime parcourir ce chemin qui offre une belle vue sur les Pyrénées occidentales. En y regardant de près, n'y reconnaît-on pas le pic d'Anie ou le pic d'Orhy ?

Tout en cheminant, le promeneur étant curieux, le voilà qui s'interroge à nouveau sur la signification du nom de cette route qui semble serpenter sur

une colline, comme un trait d'union entre les deux villages : « Chemin de Coumelongue ».

Certains béarnais avertis y verront peut-être un lien avec une combe autrement dit un vallon ?...

Lo caminaire que'vs saluda e que'vs desira ua bona annada 2022 !



Chemin de Coumelongue



Célia Fauveau

Boutique Minjopla

~ ~ ~

Groupe de rédaction de *L'Hirondelle*:

Nadège Bitailou, Marie Iladoy, Lucie Bernard, Jean-Paul Vidailhet, Arnaud Cazabat et David Bourguinat

L'usage des pesticides

En tant que Bernadétois, nous avons la chance d'avoir de plus ou moins grands jardins à entretenir. Pour effectuer leur désherbage, nous pouvons être tentés d'utiliser des pesticides retrouvés au fond d'une armoire. Mais savez-vous que depuis le 1er janvier 2017, une loi nous impose certaines restrictions. Cette loi, c'est la «loi Labbé» du nom du sénateur qui a porté le dossier législatif. Deux dates à retenir :

1er janvier 2017

- Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.
- Fin de la vente en libre-service des produits phytosanitaires de synthèse pour les particuliers.

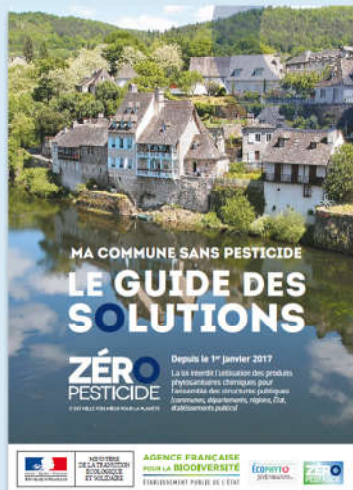
1er janvier 2019

- La vente, l'usage et la détention de ces mêmes produits sont interdits pour les particuliers.

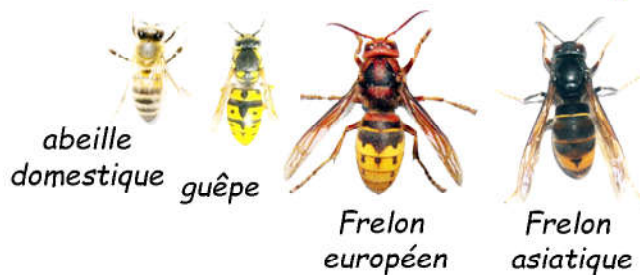
En cas de doute vous pouvez consulter la liste des produits autorisés sur le site du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

Nous vous rappelons la nécessité de respecter ces règles surtout aux abords d'un ruisseau. L'utilisation des pesticides a alors directement un impact sur la faune et la flore ainsi qu'à, plus lointaine échelle, sur la qualité de l'eau qui se retrouve dans nos robinets. Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui sera passible au maximum de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

Pour plus d'information vous pouvez visiter le site:
www.territoire-environnement-sante.fr
www.jardiner-autrement.fr



Lutte contre les frelons asiatiques



Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Les frelons asiatiques sont légèrement plus petits que les frelons communs. Autre différence, ils sont noirs et jaune orangé avec des pattes noires et jaunes, alors que les frelons communs sont marron et jaunes avec des pattes entièrement marron.

Il est important de savoir les différencier car le frelon commun est une espèce très utile qu'il ne faut pas détruire. Le frelon asiatique, au contraire, est une menace pour les abeilles dont il se nourrit et qui ne savent pas comment lutter

Le piégeage

Les mois d'avril, mai et juin constituent la période idéale pour piéger les reines fondatrices de frelons asiatiques qui viennent de sortir de leur cachette hivernale et cherchent à se nourrir.



Si vous souhaitez participer à la régulation de ces insectes invasifs, vous pouvez installer des pièges dans votre jardin.

Ces pièges doivent impérativement être sélectifs, c'est-à-dire qu'ils ne détruisent pas les autres insectes, qui ont tous un rôle à jouer dans l'équilibre naturel. Même le frelon européen est

Calendrier de collectes 2022 - BERNADETS

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	S	1	M	1	M	1	V	1	D	1	M	1	V	1	L	1	J	1	S	1	M	1	J
2	D	2	M	2	M	2	S	2	L	2	J	2	S	2	M	2	V	2	D	2	M	2	V
3	L	3	J	3	J	3	D	3	M	3	V	3	D	3	M	3	S	3	L	3	J	3	S
4	M	4	V	4	V	4	L	4	M	4	S	4	L	4	J	4	D	4	M	4	V	4	D
5	M	5	S	5	S	5	M	5	J	5	D	5	M	5	V	5	L	5	M	5	S	5	L
6	J	6	D	6	D	6	M	6	V	6	L	6	M	6	S	6	M	6	J	6	D	6	M
7	V	7	L	7	L	7	J	7	S	7	M	7	J	7	D	7	M	7	V	7	L	7	M
8	S	8	M	8	M	8	V	8	D	8	M	8	V	8	L	8	J	8	S	8	M	8	J
9	D	9	M	9	M	9	S	9	L	9	J	9	S	9	M	9	V	9	D	9	M	9	V
10	L	10	J	10	J	10	D	10	M	10	V	10	D	10	M	10	S	10	L	10	J	10	S
11	M	11	V	11	V	11	L	11	M	11	S	11	L	11	J	11	D	11	M	11	V	11	D
12	M	12	S	12	S	12	M	12	J	12	D	12	M	12	V	12	L	12	M	12	S	12	L
13	J	13	D	13	D	13	M	13	V	13	L	13	M	13	S	13	M	13	J	13	D	13	M
14	V	14	L	14	L	14	J	14	S	14	M	14	J	14	D	14	M	14	V	14	L	14	M
15	S	15	M	15	M	15	V	15	D	15	M	15	V	15	L	15	J	15	S	15	M	15	J
16	D	16	M	16	M	16	S	16	L	16	J	16	S	16	M	16	V	16	D	16	M	16	V
17	L	17	J	17	J	17	D	17	M	17	V	17	D	17	M	17	S	17	L	17	J	17	S
18	M	18	V	18	V	18	L	18	M	18	S	18	L	18	J	18	D	18	M	18	V	18	D
19	M	19	S	19	S	19	M	19	J	19	D	19	M	19	V	19	L	19	M	19	S	19	L
20	J	20	D	20	D	20	M	20	V	20	L	20	M	20	S	20	M	20	J	20	D	20	M
21	V	21	L	21	L	21	J	21	S	21	M	21	J	21	D	21	M	21	V	21	L	21	M
22	S	22	M	22	M	22	V	22	D	22	M	22	V	22	L	22	J	22	S	22	M	22	J
23	D	23	M	23	M	23	S	23	L	23	J	23	S	23	M	23	V	23	D	23	M	23	V
24	L	24	J	24	J	24	D	24	M	24	V	24	D	24	M	24	S	24	L	24	J	24	S
25	M	25	V	25	V	25	L	25	M	25	S	25	L	25	J	25	D	25	M	25	V	25	D
26	M	26	S	26	S	26	M	26	J	26	D	26	M	26	V	26	L	26	M	26	S	26	L
27	J	27	D	27	D	27	M	27	V	27	L	27	M	27	S	27	M	27	J	27	D	27	M
28	V	28	L	28	L	28	J	28	S	28	M	28	J	28	D	28	M	28	V	28	L	28	M
29	S			29	M	29	V	29	D	29	M	29	V	29	L	29	J	29	S	29	M	29	J
30	D			30	M	30	S	30	L	30	J	30	S	30	M	30	V	30	D	30	M	30	V
31	L			31	J			31	M			31	D	31	M			31	L			31	S

Collecte Ordures ménagères
 Collecte Sélective



Les bacs sont à sortir la veille au soir pour assurer leur bonne collecte !

Retrouvez toutes les informations du SIECTOM sur : siectom.jimdofree.com

